



République française  
Département de l'Ardèche

## COMMUNE DE MEZILHAC

Séance du 16 mars 2019

Membres en exercice :

10

Date de la convocation: 11/03/2019

L'an deux mille dix-neuf et le seize mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jacky SOUBEYRAND

Présents : 9

Votants : 9

**Présents :** Jacky SOUBEYRAND, Guy FAURE, Baptiste TEYSSIER, Daniëla MATHON, Joël MATHON, Josiane MEDICO, Michèle SEVEYRAC, Marie-José SOLE GIRAUD, Hyacinthe TARIOT

Pour: 9

Contre: 0

**Présents non votants:**

**Représentés:**

Abstentions: 0

**Excusés:** René ETIENNE

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Marie-José SOLE GIRAUD

### Objet: Vote du compte de gestion -M49 - 2019\_MARS\_04

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Jacky Soubeyrand, Maire,**

Après s'être fait présenter le **budget M49 de l'eau et assainissement** de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion **M49** dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à MEZILHAC, les, jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Jacky Soubeyrand.

COPIE CERTIFIÉE  
CONFORME A L'ORIGINAL  
MEZILHAC, LE 22 MARS 2019.

